



Agir pour  
la biodiversité

Objet : enquête publique concernant l'implantation d'une centrale photovoltaïque à Bain de Bretagne

Date : le 4 décembre 2023

Joanna Leclercq  
Commissaire-enquêtrice

Madame,

Dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande de permis de construire une centrale photovoltaïque sur le lieu-dit La Butte du Pont aux Roux, la LPO Bretagne tient, par la présente, à exprimer sa position face à ce projet, pour plusieurs raisons.

De manière générale, la LPO, qui soutient le scénario négaWatt, est défavorable aux projets EnR envisagés dans des espaces à forts enjeux biodiversité (espaces naturels protégés etc.) et aux projets qui porteraient atteinte aux objectifs climatiques. Elle est également vigilante à l'égard des secteurs à forts enjeux paysagers. Et surtout, elle insiste pour que les effets cumulés des différents projets soient mieux pris en compte, à terre comme en mer, à une échelle suffisamment large dès la phase de planification.

En ce qui concerne l'énergie solaire, sous réserve d'une démarche ERC – éviter, réduire, compenser – rigoureuse, la LPO est ainsi favorable à un développement massif sur les espaces artificialisés (immeubles collectifs, maisons particulières, toitures de centres commerciaux, bâtiments agricoles existants, parkings...) et défavorable au développement de centrales solaires dans les espaces naturels (y compris les plans d'eau) et en substitution d'espaces agricoles ou forestiers. Certains projets de transition agro-écologique préservant voire renforçant la biodiversité peuvent être cependant étudiés.

Après lecture des différentes pièces, nous souhaitons relever quelques éléments concernant les expertises sur la faune :

Reptiles :

- La Vipère péliade est une espèce En Danger en Bretagne et En Danger critique en Pays de la Loire, un Plan National d'Action est lancé sur cette espèce qui subit le changement climatique et la destruction de ses habitats. Les habitats de cette espèce doivent impérativement être préservés.

#### Insectes :

- L'absence de passages en juillet-août rend impossible la détection de deux espèces remarquables de papillons susceptibles d'utiliser le site : l'Agreste (*Hipparchia semele*) et le Faune (*Hipparchia statilinus*).
- L'absence de passages en juillet-août-septembre rend impossible la détection de la majorité des espèces d'orthoptères dont certaines remarquables, qui sont susceptibles d'exploiter les milieux et qui sont présentes sur la commune : Aïolope automnale (*Aiolopus strepens*), Œdipode aigue-marine (*Sphingonotus caeruleus*), Criquet de Barbarie (*Calliptamus barbarus*), Aïolope émeraude (*Aiolopus thalassinus*) et Sténobothre nain (*Stenobothrus stigmaticus*).

#### Oiseaux :

- Une espèce remarquable, l'Engoulevent d'Europe et inscrite à l'annexe 1 de la directive oiseaux (mesures de conservation spéciales) ne semble pas avoir été recherchée (aucun passage nocturne), les habitats ouverts apparaissent comme très favorables.
- Le Bruant jaune avec un statut « En Danger » en Bretagne devrait présenter un enjeu minimum fort et non modéré. La Tourterelle des bois est désormais classée comme Vulnérable en Bretagne.

#### Synthèse des enjeux écologiques sur le site d'étude :

- L'enjeu des insectes apparaît faible, ce qui est à mettre en relation avec l'absence de passages dédiés en juillet, août ou septembre (période d'observation de la majorité des espèces remarquables susceptibles d'exploiter le site). Les inventaires sont incomplets pour pouvoir évaluer l'intérêt entomologique du site.
- L'enjeu des oiseaux nous apparaît également sous-estimé (modéré => fort). En effet hormis l'Engoulevent d'Europe qui ne semble pas avoir été recherché, plusieurs espèces remarquables sont présentes : Alouette lulu (annexe 1 directive oiseaux), Bouvreuil pivoine (Quasi menacé), Bruant jaune (En Danger), Fauvette des jardins (Quasi menacé), Tourterelle des bois (Vulnérable), Verdier d'Europe (Vulnérable). Ainsi dans la cartographie présentée, les polygones ont un enjeu sous-estimé.

#### Evaluation des impacts bruts :

- Du fait d'une sous-évaluation des enjeux de l'avifaune nicheuse, les impacts sont également sous-évalués (faible => moyen). De plus l'affirmation « présence d'habitats de reproduction dans un périmètre proche » est fautive pour certaines espèces comme le Bruant jaune qui est très localisé sur la commune mais aussi le Rossignol philomèle.
- Concernant les insectes, du fait de l'absence de passage en été, l'état initial est incomplet et les impacts évidemment absents.
- Seul 4% des habitats de la Vipère péliade serait impacté. Cependant il semblerait que les habitats de cette espèce aient été largement sous-évalués notamment du fait des difficultés de détection mentionnées dans l'étude. En effet, les habitats de l'espèce ne sont pas limités à une frange de quelques mètres au sud mais à une surface bien plus importante. Sans protocole spécifique avec notamment des plaques reptiles, il nous apparaît impossible d'exclure la présence de l'espèce de la partie centrale de l'aire d'étude.

Concernant les mesures compensatoires

- MC1 : Nous ne comprenons pas pourquoi celle-ci va être implantée sur la pinède qui présente peu d'enjeux écologiques ? Pour simplifier, pourquoi ne pas implanter les panneaux directement sur ces surfaces (exposition nord peu favorable ?) Cette exposition est donc très peu favorable pour plusieurs espèces, la localisation nous apparaît donc très peu pertinente pour favoriser les reptiles notamment.

Le Comité français de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) ainsi que L'ADEME l'Agence de la transition écologique ont publié début novembre un document intitulé « Améliorer la prise en compte de la biodiversité dans la planification et la conception des projets éoliens et photovoltaïques ».

Ainsi ils mentionnent : « Le Comité français de l'UICN demande que les enjeux de biodiversité soient systématiquement pris en compte et que sa préservation soit assurée, conformément aux engagements internationaux et nationaux de la France. La lutte contre le changement climatique doit en effet aller de pair avec la protection de la biodiversité, et non se faire au détriment de celle-ci. L'objectif est d'accompagner les porteurs de projets d'énergie renouvelable (EnR), publics ou privés, pour faire évoluer les pratiques et concilier transition énergétique et préservation de la biodiversité, deux politiques indissociables d'une véritable transition écologique. »

En conclusion, la pression d'expertise naturaliste n'a pas été adaptée au contexte du site : avifaune nocturne, insectes en période estivale. Les enjeux sont sous-estimés pour les insectes et les oiseaux. Les habitats de la Vipère péliade apparaissent largement sous-estimés. La stratégie de mesure compensatoire apparaît faible : « on détruit des habitats mais on réussit à tout compenser sur le même site en ayant artificialisé une partie de ce site : cela nous semble impossible ».

Une stratégie plus importante avec la mise en place de haies et bandes enherbées / bandes de friche à proximité immédiate apparaît plus pertinente et véritablement efficace.

Vous souhaitant une bonne réception de ces éléments, veuillez recevoir, Madame la commissaire-enquêtrice, l'expression de mes meilleures salutations.

Laurent Pélerin,  
Président de la LPO Bretagne

